

Article 21 - III de la loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire n°2018-515 (a)			ART		SNCF Voyageurs Offre de référence de maintenance 2026-2027				
Type de transport		Conventionné		Conventionné + SLO		Conventionné + SLO			
Prestation régulée		Service	Tarif	Service	Tarif	Service		Tarif	
Produits consommables		Non mentionnés	Non mentionnés			Le Candidat demande seulement l'accès à l'IS pour réaliser sa maintenance en compte propre SNCF Voyageurs n'est pas mainteneur	SNCF Voyageurs est mainteneur (b)	Le Candidat demande seulement l'accès à l'IS pour réaliser sa maintenance en compte propre SNCF Voyageurs n'est pas mainteneur	SNCF Voyageurs est mainteneur (b)
Pièce consommable (c)						SNCF Voyageurs peut fournir les produits consommables (huiles, liquides, graisse, boulons, filtres, chiffons de nettoyage, lave-vitre,...) selon les conditionnements prévus au contrat (environ 500 références)	SNCF Voyageurs fournit les produits consommables présents au bord de la voie (huiles, liquides, graisse, boulons, filtres, chiffons de nettoyage, lave-vitre,...) (environ 500 références)	Prix d'achat du produit consommable auprès du fournisseur majoré d'un taux de frais global correspondant aux frais logistiques nationaux (approvisionnement & distribution) + frais logistiques locaux (du Centre d'entretien) + frais de structure	Facturation des produits consommables consommés par application d'un taux de frais sur le montant des pièces consommables (hors échange d'organes majeurs) utilisées (voir ci-dessous). Celui-ci est inclus dans le taux frais global <u>majoré</u>
Les pièces de rechange	Pièce consommable (c)	Dotation d'un stock défini d'un commun accord entre les parties ou proportionnel au volume de matériels roulants faisant l'objet d'un transfert par rapport au parc total de matériels roulants de la même série et dont SNCF Voyageurs est propriétaire	Versement d'une somme égale à la valeur de marché des pièces transférées, le cas échéant réduite en proportion de la part financée par l'AO	A fournir dans le cadre du service de base Transmettre des projets de tarifs		SNCF Voyageurs ne fournit pas de pièce	- La pièce est au catalogue de SNCF Voyageurs * SNCF Voyageurs fournit la pièce aux conditions contractuelles du catalogue de SNCF Voyageurs - La pièce n'est pas au catalogue de SNCF Voyageurs * Le Candidat fournit la pièce et la livre au centre d'entretien concerné afin que SNCF Voyageurs puisse réaliser la prestation	---	- La pièce est au catalogue de SNCF Voyageurs * La pièce relève des échanges d'organes majeurs : Facturation du prix d'achat de la pièce consommable auprès du fournisseur majoré d'un taux de frais global correspondant aux frais logistiques nationaux (approvisionnement & distribution) + frais logistiques locaux (du Centre d'entretien) + frais de structure * La pièce ne relève pas des échanges d'organes majeurs : Facturation du prix d'achat de la pièce consommable auprès du fournisseur majoré d'un taux de frais global <u>majoré</u> correspondant d'une part à la quote-part des produits consommables et d'autre part aux frais logistiques nationaux (approvisionnement & distribution) + frais logistiques locaux (du Centre d'entretien) + frais de structure
	Pièce réparable du matériel (PRM) Révision ou Réparation (d)					SNCF Voyageurs ne fournit pas de pièce ni la prestation de révision ou de réparation	- La pièce est au catalogue de SNCF Voyageurs : * SNCF Voyageurs est prescripteur de la maintenance du Candidat (e) : # SNCF Voyageurs révise/répare la pièce confiée par le candidat selon les prescriptions de SNCF Voyageurs # SNCF Voyageurs livre la pièce dans les centres d'entretien * SNCF Voyageurs n'est pas prescripteur de la maintenance du Candidat : # SNCF Voyageurs révise/répare la pièce selon les prescriptions du Candidat # SNCF Voyageurs livre la pièce dans les centres d'entretien - La pièce n'est pas au catalogue de SNCF Voyageurs : SNCF Voyageurs ne révise/répare pas la pièce.	---	- Les prescriptions utilisées sont celles de SNCF Voyageurs : * Cas général : Facturation de la révision/réparation des pièces sur la base de la grille tarifaire de SNCF Voyageurs (prix moyen interne) majoré d'un taux de frais global correspondant aux frais logistiques nationaux (approvisionnement & distribution) + frais logistiques locaux (du Centre d'entretien) + frais de structure * Cas particulier (PRM signalées "au devis") : Tarification au devis prenant en compte l'étude d'industrialisation + la main d'œuvre (temps passé) + l'utilisation des installations de maintenance + les matières majorées d'un taux de frais global correspondant aux frais logistiques nationaux (approvisionnement & distribution) + frais logistiques locaux (du Centre d'entretien) + frais de structure - Les prescriptions sont spécifiques au Candidat : * Tarification au devis prenant en compte l'étude d'industrialisation + la main d'œuvre (temps passé) + l'utilisation des installations de maintenance + les matières majorées d'un taux de frais global correspondant aux frais logistiques nationaux (approvisionnement & distribution) + frais logistiques locaux (du Centre d'entretien) + frais de structure

(a) Article 21 - III de la loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire n°2018-515 du 27/06/2018, modifié par l'article 25 de l'ordonnance 2019-552 du 03/06/2019

«Le transfert d'un matériel roulant s'accompagne simultanément, à la demande de l'autorité organisatrice concernée, d'une dotation par SNCF Voyageurs à cette autorité organisatrice d'un stock de pièces consommables et réparables et d'outillages spécifiques nécessaire à la continuité du service public défini d'un commun accord entre les parties.

«A défaut d'accord, la dotation en pièces consommables et réparables est proportionnelle au volume de matériels roulants faisant l'objet d'un transfert par rapport au parc total de matériels roulants de la même série et dont SNCF Voyageurs est propriétaire.

«Lorsqu'elle n'a pas été financée en totalité par l'Autorité Organisatrice dans le cadre de la convention de financement de l'acquisition du matériel ou de la convention d'exploitation, cette dotation se fait en contrepartie du versement d'une somme égale à la valeur de marché des pièces transférées, le cas échéant réduite en proportion de la part qui a été financée. SNCF Voyageurs transmet à l'autorité organisatrice, dans les trois mois suivant la demande de transfert, les références, sources d'approvisionnement, descriptifs et plans des pièces consommables et réparables correspondant à cette série de matériel.»

(b) Est "mainteneur" au sens où SNCF Voyageurs réalise la maintenance du matériel roulant M1-M5 pour le Candidat

(c) Pièces consommables : ensemble des pièces de maintenance :

o de faible coût, essentiellement des pièces d'usure (archets de pantographe, garnitures de frein,...)
o ou bien d'un coût plus élevé, mais qui ne peuvent être réparées par les ateliers SNCF (soit par impossibilité – pas de documentation technique ou d'outillages spécifiques – soit par manque de pertinence – prix de réparation très supérieur au prix d'achat neuf).

(d) Pièces Réparables : ensemble des pièces de maintenance que SNCF Voyageurs répare dans ses ateliers ; le choix de réparer est techniquement faisable et économiquement plus intéressant que d'acheter une pièce neuve chez le fabricant ; deux cas se présentent :

o la révision de la pièce, selon un critère déterminé (ex : pas kilométrique) : une fois la révision effectuée, la PRM est renmise à son potentiel initial ;
o la réparation de la pièce, suite à un événement aléatoire : la pièce est remise en état de fonctionnement après une défaillance de l'un de ses composants, la pièce doit être expertisée pour définir le type et la consistance d'intervention à réaliser par les ateliers SNCF.

(e) Est "prescripteur de la maintenance" au sens où SNCF Voyageurs exerce la fonction d'ECE-A et en partie B pour le Candidat